



Le marché de Pertuis va-t-il devenir un produit de luxe ?

**PERTUIS.** Le marché du vendredi risque de devenir une affaire juteuse... pas pour les forains.

# On privatise l'espace public

■ Pas contents les commerçants non sédentaires, excités par le qui demain matin, au fin de marché vont... manifester leur mécontentement par un tour de ville en voiture vers Liblès.

La raison ? Une décision récente du conseil municipal de confier la rigie des marchés à un prestataire privé en délégation de service public. Pour Dominique Damiano, président du Syndicat des Commerçants des Marchés de Provence de Vaucluse et L'imérôphes (SCMPVL) « Après avoir déplacé le marché, la ville décide maintenant de privatiser. C'est à dire que c'est un concessionnaire qui perçera les redevances à la place d'un

service de rigie municipale. Mais bien entendu, pour faire un profit, on va faire payer plus cher aux commerçants, et on va décaler les places comme on pense que cela va rapporter ». Pour le commerçant syndicaliste, le problème de Pertuis est sérieux « depuis deux ans, on voit qu'ils n'ont pas trouvé de solution pour cette rigie des marchés. Nous n'avons pas d'alternative sérieuse, et la seule solution que trouve le maire c'est de voter la privatization... » un vote dénoncé par le SCMPVL, sur le fond, comme sur la forme. « Ce genre de décisions doit se faire en consultant les professionnels, et M.Pellier ne l'a pas fait. » Outre les différends avec la ville de

Pertuis, M Damiano constate une volonté de démantèlement de marchés, difficiles à contrôler pour les villes. « Nous savons que ce type de rigie privée existe à pertis, et dans le reste de la France. Les commerçants ont eu les tarifs de redevance augmenter sans cesse. Même lors de nous, à Vitrolles et à Mirignane, ce type de chose a été fait par les municipalités FN... Le résultat, c'est un marché luxe, d'où l'on peut exclure les commerçants qui déplaissent. » S'ils manifestent demain, les commerçants ont aussi demandé par la voie de leur syndicat au préfet d'annuler la délibération du 16 juin.

christophe cresson